

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du 10 décembre 2024.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 53

Etaient présents : 29

Etaient absents : 2

Etaient excusés : 4

Procurations : 18

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.
Monsieur Patrick PIANAN est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 42-2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Afin de respecter la réglementation conformément à la nomenclature M4 concernant l'utilisation des comptes de tiers, il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Transfère de crédits (dépenses d'investissement) de l'article 2315 vers les comptes de tiers :

Dépenses d'investissement :

Chap.45, Art.4581109 Opération compte de tiers «Sars-Poteries ,rue Léo Lagrange»	+ 23 363 €
Chap.45,Art. 4581114 Opération compte de tiers «Bousies, Rue Neuve»	+ 21 992 €
Chap.23, Art. 2315 Travaux	- 45 355 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité la Décision Modificative telle que transcrite ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le
Transmis à la Sous-Préfecture le
Reçu le
Identifiant de Télétransmission